

Image not found or type unknown



Litige sur les versements d'un pel

Par **Violyne**, le **08/04/2010** à **10:25**

Bonjour,rnrnEn 2006, j'ai souscrit un pel auprès de ma banque, celui-ci étant g rer par pr l vement automatique sur mon compte ch que d'une somme de 42 euros.rnrnIl y a peu je me suis aper u que le montant du pel ne variait pas. En cherchant plus d'explication   ma banque, celui-ci ne re oit plus ces virements depuis 2007.rnrnAvec un calcul rapide le manque   gagn  est d'environ 1500 euros sans compter les int r ts qu'aurais engendr  cet argent.rnrnJe ne g re pas vraiment mes comptes, certes j'aurais d  m'en apercevoir.rnN anmoins la banque n'a-t-elle pas une obligation de suivi des comptes de ces clients?rnrnJ'aimerais conna tre les obligations de ma banque, et savoir si il est dans mon droit de demander un d dommagement.